



# NB INFO MUNICIPALE

## Compte-rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 7 juin 2022



### LE CONSEIL MUNICIPAL

↳ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 9 mai 2022,

↳ **ADOpte** la convention de partenariat entre la commune et la Fondation du patrimoine dans le cadre du programme « Petites villes de demain » permettant à 27 immeubles ayant un intérêt patrimonial de bénéficier du label fondation du patrimoine et ainsi de bénéficier d'un dispositif de défiscalisation lors de travaux de restauration,

↳ **APPROUVE** l'adhésion au dispositif « pass Culture » permettant d'accueillir les sorties scolaires des élèves des classes de 4e aux classes de terminale au sein du Musée Vauban,

↳ **APPROUVE** les tarifs suivants :

Désignation	Tarif
Adultes (à partir de 17 ans)	6 € / personnes
Tarif réduit et enfants (de 6 à 16 ans)	3 € / personnes
Enfants (de 0 à 5 ans)	Gratuit
Groupes adultes (à partir de 17 ans / de 10 à 30 personnes)	5 € / personnes
Groupes enfants (de 6 à 16 ans / de 10 à 30 enfants)	2 € / personnes
Groupes (visites guidées par l'Office du Tourisme)	4 € / personnes
Pass famille (2 adultes + 2 enfants de 6 à 16 ans) + 2 € par enfant supplémentaire de 6 à 16 ans	15 € / famille

↳ **APPROUVE** le mode de publicité des actes de la commune sous format papier,

↳ **APPROUVE** le partenariat de la Ville avec l'association André Sevin dans le cadre du Festival Nature et Culture et le versement d'une subvention à cette association via la collectivité européenne d'Alsace,

↳ **APPROUVE** d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation,

↳ **MODFIE** le Budget Primitif Communal 2022 en section d'investissement en effectuant un versement du compte 2031 (frais d'étude) vers le compte 275 (cautionnement) de 1 500 €.

Le Procès-Verbal détaillé du Conseil Municipal peut être consulté en Mairie.